

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

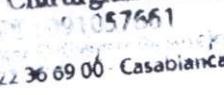
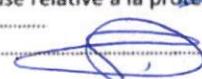
- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-791155

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	8593	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	HAŞNAH 160402
Nom & Prénom :			
HABATI			
Date de naissance :			
Adresse :			
4, LOT. HAMZA - SIDI MAAROUF - CASABLANCA			
Tél. :	9629	Total des frais engagés :	555,60 Dhs
Cadre réservé au Médecin			
Dr Abdeslam EL MADANI Chirurgien			
IM 091057651 22, Rue Dr. Abdellah Ben Abdellah - Casablanca Tel. 0522 36 69 00 - Casablanca			
Cachet du médecin :			
			
Date de consultation :			
Nom et prénom du malade :			
HABATI HASNAH			
Age:			
Lien de parenté :			
<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même			
Nature de la maladie :			
Jointure			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : CASABLANCA			
Signature de l'adhérent(e) :			
			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : CASABLANCA

Le : / /

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/12/2023 CS			300000	INP : DR. Abdesslam MADI Dr. Abdesslam MADI Chirurgien Général 14-12-2023 052 555 661 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>محلية ابن كثير pharmacie IBNOU KATIR M'hamed QERMANE Docteur en Pharmacie 1 IBNOU KATIR 1</i>	14/10/23	<i>255,60</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

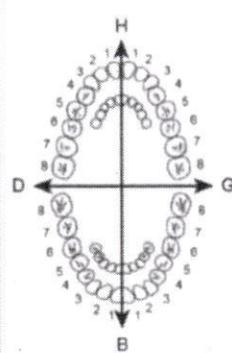
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

	L'EXECUTION	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION	

Dr. Abdeslam El Madani

Chirurgie Viscérale & Digestive Coelioscopique
Lauréat de la faculté de médecine de Paris
Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
Ex chirurgien à l'hôpital militaire de Meknès



د. عبد السلام المداني

جراحة الجهاز الهضمي والغدد الجراحية بالمنظار
خريج كلية الطب بباريس
جراح سابقاً بمستشفيات باريس
جراح سابقاً بالمستشفى العسكري بمكناس
الجراحة بالمنظار
جراحة الجهاز الهضمي و المخرج
الجراحة الباطنية وال العامة
جراحة النساء والغدد
جراحة السرطان - جراحة العروق
الختانة

Coeliochirurgie

Chirurgie Viscérale et Digestive

Chirurgie Cancerologique

Chirurgie Gynécologique et Endocrinienne

Proctologie - Chirurgie des Varices

circoncision

Casablanca, le الدار البيضاء في
14.04.2023

Mme HABATI Hasnaa

1 HEPANAT

54,00 X 2

2 DUSPATALIN 200 mg gél : Plq/30



بيانات

73,80 DH

A consommer de préférence avant fin : 09/2025
Lot n° Y269M

DUSPATALIN 200MG
GELU B20
P.P.V:54DH00
PER.:09/2024
10/2024
118000001010531

P.P.U:54DH00
LOT:22E003
PER.:09/2024
GELU B20
DUSPATALIN 200MG

Dr. Abdeslam EL MADANI
Chirurgien
0522 36.69.00 Casablanca
14. 0522 36.69.00
هـ ٢٠٢٦

بيانات

73,80 DH

A consommer de préférence avant fin : 01/2026
Lot n°

22, Bd. Omar El Khayam zemz emrige, Residance F

Tél. : 0522 36.69.00 / 06.66.19.12.30 - Fax : 0522 36.68.99 - E-mail : abdeslam.elmadani@gmail.com - Site Web : www.dr-elmadani.com

في حالة المستعجلات الاتصال بمصحة لونشون الهاتف : 05 22 04 07 07

En Cas d'Urgences Contacter Clinique Longchamps au Tél. : 05 22 04 07 07